



**Les personnels hospitaliers sont en grève le 16 juin :
leurs revendications sont les nôtres !
La crise sanitaire ne doit pas être un prétexte à la régression sociale !**

La crise sanitaire que nous vivons a montré l'ampleur des dégâts causés par des décennies de destruction des services publics et d'accroissement des inégalités. Les services publics et notamment de santé ont été sacrifiés sur l'autel des profits. Des mois avant le début de la crise sanitaire, les personnels hospitaliers, notamment des urgences, ont porté leurs revendications pour défendre l'hôpital.

Les mots du président Macron, qui a évoqué tour à tour les services publics comme des « *biens précieux* », « *la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession* », « *un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières pour l'hôpital* », n'ont trompé personne. Si nous laissons faire, le « jour d'après » sera à l'image du « jour d'avant » : davantage pour les profits des entreprises, au détriment de la population.

Les professionnels de santé ont bien compris qu'ils n'obtiendront pas satisfaction sans construction d'un rapport de force. Le 16 juin, un arc large d'organisations syndicales appelle à une mobilisation d'ampleur. La santé est une question qui touche l'ensemble de la population.

Par ailleurs, la santé n'est pas le seul service public qui a subi des attaques successives ces dernières décennies. Le service public d'éducation fait également l'objet d'attaques successives, et il est manifeste que la crise sanitaire est actuellement pour le ministre Blanquer une opportunité pour accélérer sa politique de remise en cause du service public de l'Éducation nationale. Son protocole sanitaire laisse une fois encore les personnels seuls dans la gestion des modalités de reprise et des élèves à accueillir, sans aucune cohérence nationale. Tout est prétexte à transférer la responsabilité du ministre sur les collectivités locales. C'est une même logique : celle de la territorialisation et du désengagement de l'Etat.

C'est dans ce cadre que se profilent de nouvelles attaques contre le statut des personnels et contre le service public de l'Éducation nationale : proposition d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique chargé de manager des écoles autonomes, de recrutement de personnels de direction des EPLE avec un profil managérial qui pourraient être issus du privé, ou la généralisation du dispositif 2S2C qui est une attaque inacceptable contre le statut des personnels et contre le service public de l'Éducation nationale. Explosion du groupe classe, des horaires, remise en cause des obligations réglementaires de service, généralisation du contrôle continu, pressions accrues sur les personnels. Le ministre Blanquer envisage même le maintien du travail en distanciel à la rentrée de septembre 2020. Cette mesure lui permettrait de ne pas créer de postes, de licencier beaucoup de contractuels.

Enfin, les mesures prises par le gouvernement en application de « l'état d'urgence sanitaire » remettent en cause les libertés de manifester et de se réunir, permettant au gouvernement d'amplifier une politique répressive et liberticide. Dans notre secteur, les personnels poursuivis suite à la mobilisation contre la réforme du baccalauréat, les E3C, sont à nouveau convoqués.

Avec les personnels, nos organisations syndicales exigent :

- Des moyens et la création de postes supplémentaires pour renforcer l'École, la même pour tous ;
- L'abandon du dispositif 2S2C et du projet de loi créant la fonction de directeur d'école supérieur hiérarchique ;
- L'abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, des E3C, du dispositif Parcoursup ;
- L'augmentation des salaires dans le cadre d'une revalorisation indiciaire

Nos organisations syndicales demandent la levée de l'état d'urgence sanitaire, le maintien de la liberté de réunion et de manifestation, le respect des droits syndicaux, l'arrêt des procédures disciplinaires.

Nos organisations appellent les personnels à se réunir, à établir les revendications et à s'opposer aux mesures d'exception, qui sous prétexte de crise sanitaire, remettent en cause les statuts et les services publics. Elles soutiennent toutes les initiatives (grève, rassemblements, manifestations...) prises en défense des revendications et appellent à participer à toutes les initiatives interprofessionnelles le 16 juin aux côtés des personnels hospitaliers.

Le 9 juin 2020